VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de valeur

Emplacement de commerce à l'encoignure des rues Neuvième et Annonciation.

JEUDI le 28 juin 1906, il sera vendu à l'enchère publique.

PAR JAS A. BRENNAN, encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Schauf, No 79,039 de ladite cour la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain morceau ou portion de terres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Neuvième et Huitième, désigné par la lettre A, ilet 91, sur un devis d'arpentage fait par D. E. Seghers & fils, voyer, daté le 25 avril 1906 et annexé à un inventaire pris en cet et d'après cela formant l'encoignure des rues Annonciation et Neuvième et mesurant cinquante [50] pieds de face à la rue Annonciation, la même largeur dans le fond par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de face à la rue Neuvième de soixante six [66] pieds un [1] pouce et quatre [4] lignes.

Les améliorations consistant en un joli cottage double, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, grande cour sur un terrain extra sur la rue Annonciation, et occupé comme une résidence et emplacement de commerce par des locataires qui payent promptement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ou tout comptant, et la balance en 1 et 2 ans garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur et les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 3 JUILLET 1906.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur, 1917 et 1921 Calliope, entre Dryades et Rempart.

Près des propriétés et dépôt du Illinois Central Railroad.

Cottage simple de choix, 2057 Poydras, entre Johnson et Prieur, en face du Mississippi Valley Railroad

George J. Monaghan et als. vs John Lawrence Monaghan et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 79,299.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 3 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement signé le 30 mai 1906, par l'Hon. Geo. H Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Rempart et Dryades, désigné par le numéro quatre, ledit lot de terre mesure trente deux (32) pieds huit (8) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11") pouces et deux (2") lignes.

Les améliorations comprennent la résidence double à deux étages, 1917 et 1921 rue Calliope.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Johnson et Prieur, désigné par le numéro 3, mesurant vingt (20) pieds deux (2") pouces pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt (120') pieds. Les améliorations comprennent le joli cottage simple, No 2057 rue Poydras.

Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent, avec toutes les clauses de sécurités; 10 0[0 de dépôt au moment de la vente. Les taxes de 1906 devant être payés par les acquéreurs. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1er juin—1 3 10 17 24—juil 1 3

E. Randolph Gurley.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE SANS EGALE

DE

Bâtisses Rémunératives de Propriétés du Premier District.

Le magasin à un étage, No 1333 rue Perdido, à l'encoignure de la rue Liberté. La résidence à deux étages, Nos 448-452 rue Liberté. Lot de bâtisse et résidence rue Clara, entre les rues Calliope et Euphrosine.

—AUSSI—

2 Actions du Stock Capital

—DE LA—

"Gulf States Land and Improvement Co."

In re. Succession de D. Negrotto, Jr.

No 78,039—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 19 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 13 juin 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme le No 30 dans l'ilet 333, borné par les rues Liberté, Franklin, Gravier et Perdido, mesurant vingt sept (27) pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt sept (127) pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 333 borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Franklin et mesurant vingt deux (22) pieds, cinq (5) pouces de face à la rue Perdido par quatre vingt cinq (85) pieds, onze [11] pouces de profondeur sur une ligne de côté et quatre vingt quatre pieds [84] onze [11] pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et formant l'encoignure des rues Perdido et Liberté.

3° Un certain lot de terre situé, se trouvant et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine Magnolia et Calliope, étant désigné comme lot No 4 sur un plan de Louis H Pilié, voyer de ville, daté le 31 mars 1858, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf (29) pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de cent vingt six (126) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clara, Euphrosine, Magnolia et Calliope, désigné comme le lot No 13, sur un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 21 mars 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant en mesure américaine, vingt neuf [29] pieds à la rue Clara par une profondeur de cent seize [116] pieds, sept [7] pouces et deux [2] lignes entre lignes parallèles.

5° Deux actions du fonds capital de la Gulf States Land and Improvement Co au nom du défunt comme évidence par certificat No 114 date le 14 septembre 1905 il sera vendu tout du comptant

Conditions—Pour les actions de la Gulf States Land and Improvement Co. comptant avec le transfert, pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans devant être représenté par billets à ordre, faits et signés par les acquéreurs respectifs à leur propre ordre et par eux endossés, date à la date du passage de l'acte de vente avec intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de la date desdits billets garantis par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses usuelles et coutumières, hypothèque et de sécurité. Les acquéreurs devant avoir droit aux loyers desdites propriétés seulement de la date du passage de l'acte de vente et devant assumer les taxes de 1906. Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs et un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY
Encanteur.

J. Zach. Spearing, avocat.

27 juin—17 24—juil 1 8 15 18 19

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux Etendues de Terre

DANS

La Paroisse St Tammany, près de Covington, Lne.

Mme Henriette Auguste Lochte, Henry F Lochte et Emile W. Lochte, les exécuteurs dans la succession de Henry Lochte vs Julius L. Beer et als.

No 79 187—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 405 rue Baronne JEUDI, 28 juin 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 15 mai 1906, et signé le 21 mai 1906 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, et plus complètement décrite comme suit (les lignes courant comme suit): commençant au piquet No 1, à l'encognure N. E. de la section 38, Tp. 6 S. de R 11 Est, sur la ligne de la borne ouest de la section 45, marqué pour témoin un arbre et 8", chaîne d'eau sur le côté est de la branche, sud 64 degrés O. 88 mailles, de la sud 54 degrés 30' O, 12 chaînes et 11 mailles au piquet No 2, arbre témoin de 24" cyprès sud 45 degrés E. 53 mailles, de la sud 35 degrés 30' E. 39 chaînes et 78 mailles au piquet No 3, sur la borne du nord de la Terre de Levi en barrière en fil de fer, arbre témoin et 18", pin nord 40 degrés O. 42 mailles, de là au long d'une barrière en fil de fer nord 51 degrés E. 12 chaînes et 79 mailles au piquet No 4, près du coin N. E. de la barrière sur le côté ouest du chemin de fer Greenlaw [ceci est un piquet de chemin de fer No 56], de là au long du côté ouest du chemin de fer nord 28 degrés [vingt huit degrés] O 2" chaînes et 39 mailles au piquet No 5, du côté O. et 20 pieds du centre du chemin de fer Greenlaw et sur la borne du sud de la section 45, de la sud, 54 degrés 30' O. 2 chaînes au piquet No 6, étant l'ancien coin sud ouest de la section 45, arbre témoin 24" pin, nord 4 degrés O 47 mailles, de là au long a ligne de borne ouest de ladite section 45, 18 chaînes et 70 mailles à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant 50 (cinquante) acres plus ou moins, et est située dans la portion nord d'une réclamation privée, Section 38 T 6 S de R 11 Est, d'après un arpentage fait par J. M Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius L. Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guidry de Mlle Serena S et Mlle Susan B. Jones, par acte daté le 14 novembre 1904, pardevant John J. Ward, notaire en la paroisse d'Orléans, enregistré dans la paroisse de St Tammany, dans le livre des Transferts 40, page 56, etc.

2° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre, située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion nord de la réclamation privée section 38, comté six du range onze Est Greensburg, district de la Louisiane, et étant environ a un mille nord sud du village de Covington, dans ladite paroisse et Etat. Les lignes courant comme suit: commençant au piquet arbre témoin à 24" cyprès sud 45 degrés E. 53 mailles sur la ligne de borne du nord de ladite section 38. Ce piquet de commencement est de 12 chaînes et 11 mailles sud, 54 degrés 30' ouest du coin nord est de la dite section 38, delà sud 54 degrés 30' ouest 12 chaînes et 2 mailles à un piquet ("A") en barrière en fil de fer en ligne de borne sud de la place Sullan (aucun arbres près) delà sud 35 degrés 30' est 28 chaînes, et 14 mailles au piquet ("B") sur la borne du nord de la terre de Smith, delà nord 78 degrés E. une chaîne et 24 mailles au piquet ("C") coin Smith N. E. arbre témoin et 18" pin nord, 63 degrés 30' ouest 9 mailles, delà sud, 25", E. 16 chaînes et 60 mailles de la borne Est de Smith au piquet ("D") dans le coin nord ouest de la barrière du pâturage de Levy, de là nord 51 degrés E, 12 chaînes et 90 mailles, au piquet ("3") en la ligne de borne du nord de la terre de Levy en barrière en fil de fer, arbre témoin et 18" pins nord 40 degrés O. 42 mailles, delà N 35 degrés 30' ouest 39 chaînes et 73 mailles au long de la borne ouest des 50 acres déjà acheté par les vendeurs de ces vendeurs à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant cinquante acres plus ou moins, le tout d'après un plan d'arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guidry de Mlle Serena S et Mlle Susan B. Jones, par acte daté et reconnu le 15 avril 1905, pardevant Joseph B. Lancaster, notaire dans la paroisse de St Tammany, et enregistré dans le livre des transferts 40, page 493.

Ladite propriété est sujette à une dédication de parts pour les rues décrit s sur le plan annexé à la pétition du demandeur comme partie et marqué exhibition A.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou d'un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets des acquéreurs, à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir les clauses de "non aliénendo" et vente sans estimation, et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites, et les acquéreurs devant payer, au-dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906, et de déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être pardevant Frederick Deibel, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs, l'encanteur devant signer les actes de vente

(Signé) E. N. WHITTEMORE, avocat.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division D—No 79,519—In Re Joseph Steger, demandant un répit—Ordre—Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après une annonces, avis et citations aux créanciers, comme le requiert la loi, qu'une réunion des créanciers dudit Joseph Steger soit convoquée et tenue d'après la loi pardevant Julian B. Habans, notaire, en son bureau en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 2me jour de juillet 1906, à 11 heures a. m. pour voter, accordant ou refusant l'application dudit Joseph Steger pour un répit de un an deux ans et trois ans de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Hyman Mithoff, avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que, dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens dudit Joseph Steger soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1906.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Robert J. Maloney, avocat.

7 juin—7 14 21 28—juil 2

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Lne, Division E—No 75,438—Interdiction de Mlle Dorcas H. Fahey—Jugement.

Cette affaire est venue pour être entendue ce jour. Présents Charles S. Rice, pour les demandeurs; Max Dinkelspiel, pour la défenderesse; et quand après avoir entendu les plaidoiries et le témoignage du Dr P. E Archinard et Dr Sidney L. Théard, les experts nommés par la cour la cour considérant que la défenderesse est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, pour les raisons oralement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire décrétant que la défenderesse, Mme Dorcas H. Marshall, veuve de James Fahey, est privée de raison et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, et prononçant son interdiction; les frais de cette procédure devant être payés de la propriété de ladite défendresse, ensemble avec les honoraires desdits experts qui sont fixés à la somme de cinquante dollars chacun.

Jugement lu et rendu en cour ouverte, le 23 octobre 1905.

Jugement signé en cour ouverte, 27 octobre 1905.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

P. A. DUCOING, Député Greffier.

23 juin—23 30—juil 7 14 23

VENTES A L'ENCAN

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur

DU PREMIER DISTRICT

Succession de Georgiana Tree Peyton.

Grande residence simple en bois à deux étages, No 904 rue Orange.

Cottage double remunératif, Nos 1561-65 rue Annonciation.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières 225-7-9 rue Baronne.

MERCREDI, le 11 juillet, à midi.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, Bureau 712 rue Commune—Meyer Eiseman encanteur Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Georgiana Tree Peyton, No 79,117 et lequel ordre a été rendu et signé le 8 juin 1906, et ordonne à Eiseman & Lazarus encanteurs, nous offrons en vente, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, MERCREDI, le 11 juillet 1906, à midi, la propriété ci-après décrites:

1° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange, Annonciation, Richard et Constance, ladite portion de terre étant composée premièrement du lot No Quatre dans l'ilet No Quarante-trois du Faubourg Annonciation, mesurant soixante pieds de face sur ladite rue Orange par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annonciation. Deuxièmement—la moitié du lot numéro cinq dans le dit ilet, mesurant trente pieds de face sur la dite rue Orange par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles borné sur le côté vers la rue Annonciation par le susdit lot No Quatre.

Les améliorations sur cette propriété consistent en la résidence simple en bois à deux étages No 904 rue Orange, et contenant salons doubles, salle à manger, trois chambres à coucher au rez-de-chaussée, et trois chambres à coucher au premier étage; dépendance avec chambre à coucher pour domestiques.

2° Un certain morceau ou portion de terre, étant dans l'ilet ci-dessus mentionné, ledit lot étant numéroté trois et mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur quatre vingt dix pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Orange par le fond de la propriété ci-dessus décrite.

Les améliorations sur cette propriété consistant du cottage double Nos 1561-65 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit desdites ventes devant être démontrée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 0[0 par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Herman Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906 devant être payées par l'acquéreur en plus et au dessus du montant de son enchère. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0[0 comptant au moment de la vente, avec EISEMAN & LAZARUS, encanteurs.

Bernard C. Shields, avocat.

10 juin—10 17 24—juil 1 8 11

Robert G. Guerard.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

"ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement équipé construit en 1903, l'intérieur rédecoré cette saison, capacité de siège est de 1367.

IL sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, MARDI, le 24 juillet 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 18 juin 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs Third District Theatre Co., No 78,935 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur lesquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6") de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant: John Légier, notaire, 10 0[0 de dépôt au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

W. L. Hughes, avocat.

E. A. Saurez receveur

24 juin—24—juil 1 8 15 22 24

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; à Aiger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,

PHONE 576.

1er oct—10m mer ven dim

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St, Washington, D. C.

Hôtel Agnew

Tout un flet sur la Plage

Atlantic City.

400 chambres — Rooms — Chambre avec bains.

Entièrement reconstruit, remeublé. Bains d'hydrotherapie, bassin pour nageurs. Prix réduits: $2.50 par jour, $12 à $15 et au dessus par semaine.

A. C. MITCHELL & CIE.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Résidences de Choix et de Placement Commercial.

La propriété est supérieurement située.

Dans les Divers Districts.

Succession de Mme Johanna E. Erdbrink, veuve de A. H. Sickmann.

No 78,049—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juin 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 8 mai 1906, par l'Hon. George H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir

1° La propriété commerciale de choix comprenant le magasin en briques à trois étages substantiellement construit et attrayant Nos 3 9 et 311 rue de Chartres, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Conti, Bienville et le Passage de la Bourse, sur un certain lot de terre mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur de 95 pieds 11 pouces sur le côté le plus près de la rue Bienville, courant à une allée commune 5 pieds 11 pouces de largeur, de la courant sur ladite allée vers la rue Conti 16 pieds 4 pouces, et de là vers le Passage de la Bourse une autre profondeur de 5 pieds, 4 pouces, ayant une profondeur sur le côté vers la rue Conti, de 101 pieds 3 pouces à la ligne extrême du fond laquelle mesurant 14 pieds 11 pouces; ledit lot ayant l'usage de la susdite allée s'ouvrant à la rue Bienville. Il est compris que la ligne du fond bornant ladite propriété laquelle mesurant 14 pieds, 11 pouces est déterminée par la continuation du mur de côté de ladite allée commune la plus près du Passage de la Bourse, dans sa direction actuelle

Cette propriété est adaptée à n'importe quel genre de commerce, étant à proximité de la rue du Canal. C'est une localité supérieure, soit pour demeure ou placement et pour placement de valeur et est spécialement désirable.

Cette portion du centre commercial est en grande demande et augmente avec des progrès rapides. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

2° La confortable résidence double en bois à deux étages, Nos 1116 et 1118 rue Franklin, retirée de la banquette, contenant de chaque côté 6 chambres, etc., sur un certain lot de terre se trouvant et étant dans le faubourg Saulet de cette ville, lequel lot est désigné par le No 15 dans l'ilet borné par les rues Grand (maintenant Franklin) Clio, Hercules (maintenant Rempart) et Calliope, sur un plan dressé par L. Gillie, voyer, daté le 4 mai 1833 et déposé dans le bureau de F. De Armas ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Grand (maintenant Franklin) sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, M. A. Sur une belle et large avenue. Dans un voisinage désirable pour résidence ou placement.

3° La jolie résidence en bois à deux étages, No 2809 rue Magasin, retirée de la banquette contenant galeries, vestibules, onze chambres, bain, etc., sur un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Magasin et Camp, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par Ferguson et déposé pour référence en l'étude de Edwin Foyd, ancien notaire de cette ville, et aussi sur un plan et certificat d'arpentage fait de la même et autre propriétés par W. Thompson, voyer, et annexé pour référence à l'inventaire de la succession du défunt Nels Anderson, pris par James Graham, ancien notaire dans cette ville, le 7 septembre 1860. D'après lequel ledit plan mentionné le dernier, ledit lot mesurant 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magasin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, M. A. Un bon voisinage pour résidence ou placement. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

4° La jolie résidence en bois à deux étages No 1422 rue Peniston, à l'encoignure de la rue Pitt, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 10 chambres, bain, etc., bien finie partout sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le six ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Gén Taylor, Pitt et Prytanée, laquelle dite portion de terre mesurant plus ou moins 64 pieds de face à la rue Peniston par une profondeur et façade de 105 pieds 10 pouces à la rue Pitt, et par une telle profondeur qu'elle peut avoir sur l'autre ligne de côté.

Le terrain est spacieux tracé en jardin et pelouse. Sujet à un bail expirant le dessus le 30 septembre 1906.

5° La jolie résidence en bois à deux étages No 1416 rue Peniston, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 11 chambres, bain et etc., sur un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Gén Taylor, Pitt et Prytanée, laquelle dite portion de terre mesurant plus ou moins 59 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 107 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

L'intérieur est bien tapissé. Les terrains sont vastes et tracés en jardin et pelouse, sujets à un bail expirant le 30 septembre 1906.

Les deux résidences ci-dessus sont dans la meilleure situation entre l'avenue St Charles et la rue Prytanée soit pour résidence ou placement, elles sont d'un mérite supérieure.

6° L'élégante moderne résidence en bois à deux étages No 3707 rue du Camp, à l'encoignure de la rue Amelia, retirée de la banquette, contenant larges galeries, vestibule, salon double à arche, bibliothèque, salle à manger pour déjeuner, salle à manger pour dîner, grande chambre de vestibule, cuisine, latrine en porcelaine, office et magasin de dépôt au rez-de-chaussée, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, etc., au premier étage. Dans le fond est une écurie en bois à deux étages contenant remise pour voiture et buanderie au rez-de-chaussée et deux grandes chambres au premier étage. Les chambres principales ont manteaux de cheminées et foyer en tuiles, et l'intérieur est artistement fini en tapisserie fine.

Le terrain est composé de deux lots, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 269, borné par les rues Camp, Amélia, Peniston et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit: le lot No 7, formant l'encoignure des rues Camp et Amélia, et mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue du Camp par une profondeur et façade à la rue Amélia de 115 pieds, et le lot No 6 contigu au lot No 7 et mesurant 32 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de 115 pieds entre ligne parallèles, d'après le plan annexé à un acte passé pardevant Andrew H. Wilson, notaire, daté le 3 décembre 1887. Les vastes terrains sont tracés en jardin et pelouse. Cette charmante résidence est située et est agréable aux plus difficiles des critiques. Elle est une résidence supérieure dans un excellent voisinage, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1909.

7° Le charmant cottage résidence simple en bois avec deux étages en bois dans le fond, avant de vastes terrains tracés en jardin et pelouse No 1132 rue Peniston à l'encoignure de la rue Colisée, retiré de la banquette, contenant vestibule, sept chambres, chambre à bain et etc agréablement tapissés. Le terrain comprenant deux lots situés dans le Sixième District de cette ville dans cette partie de cela communément nommée Faubourg St Joseph, autrefois dans la ville et paroisse de Jefferson, cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Chestnut, Colisée (autrefois Plaquemines) et Gén'l Taylor, et désignés comme lots Nos 1 et 2, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant W. McJones, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1868, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Peniston et Colisée (autrefois Plaquemines), sur et près des rues pavées et dans un voisinage dont il n'y en a pas de meilleur. Une charmante résidence ou placement productif. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

8° La belle tombe sur trois lots dans le cimetière de la Métairie, Section 12, Parc B, près de l'Avenue O.

9° Un lot dans le cimetière des Pompiers, sur l'avenue Mistletoe.

10° Un lot de meubles de maison et vêtements en bloc.

Termes et conditions — Pour la propriété—Un tiers (1/3) ou plus comptant, à l'option des acquéreurs lesquels pour la balance du prix d'achat devront fournir leurs billets subdivisés pour satisfaire la convenance des vendeurs payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication. Les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraire d'avocat, le transfert des polices d'assurances et etc. Les acquéreurs assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1906 en plus et au dessus le prix de l'adjudication et le prix entier d'achat devant porter intérêt à 7 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement. 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Pour les meubles, comptant.

Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. Benedict, avocat pour le demandeur,

C. S. Rice, avocat pour le défendeur.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Deux excellents lots de terre bien remblayés pour bâtir,

Coin S. E. des rues Pine et Burthe,

Dans un voisinage charmant.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 28 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 11 mai 1906 et signé le 17 mai 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Mme Grace Barr Mc Grehan, veuve en communauté et tutrice naturelle, vs John T. Michel, No 79,179 du dossier de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux beaux lots élevés pour construction, à l'encoignure sud-est des rues Pine et Burthe, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 79, borné par les rues Broadway, Pine, Maple et Burthe étant les lots Nos 11 et 12 et mesurant d'après un plan fait par J. F. Coleman, le 2 décembre 1895, ayant chacun 39 pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de 120 pieds; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Pine et Burthe.

Un excellent voisinage. Un de ceux s'améliorant le plus rapidement de la ville. Près de plusieurs lignes de chars. Les lots sont remblayés. Les banquettes payées à l'avenue St Charles, à deux lots de distance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis dans leurs paiements par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale, en plus des clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906; 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente devant être passés par devant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, Jr, avocat.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

Auguste Huard.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mlle Camille Genois

No 79,136—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B

Vente d'effets mobiliers et d'argenterie.

MOI AUGUSTE HUARD, exécuteur testamentaire de la défunte Mlle Camille Genois, conformément à un ordre de l'Hon. Frédérick D. King juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 juin 1906 et rendu dans la susdite affaire.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 28 juin 1906 à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1508 avenue de l'Esplanade, entre les rues Robertson et Claiborne, en cette ville, pour le compte de ladite succession, les meubles de maison et effets mobiliers et argenterie contenu dans lad